



Réf. Farde e-Assemblées : 2397024

N° OJ : 34

Projet d'Arrêté - Conseil du 10/05/2021

Objet : Bénéficiaire du subside de 130.000,00 EUR pour les "100 ans de Laeken - NOH - Haren".

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Vu la liste des transferts reprenant les subsides nominatifs, votée par le Conseil communal en sa séance du 8 février 2021;

Considérant l'erreur dans l'identification de l'association pour les "100 ans de Laeken - NOH - Haren";

Considérant les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2021 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : Supprimer le subside nominatif de 130.000,00 EUR inscrit à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2021 au profit de l'asbl Brufête pour les "100 ans de Laeken - NOH - Haren", et cela en raison d'une erreur dans l'identification de l'association en charge du projet et libérer les crédits.

Article 2 : Octroyer un subside pour un montant de 130.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2021 à l'attention de l'asbl Brussels Major Events pour les "100 ans de Laeken - NOH - Haren".

Annexes :